

Biophytis a signé un nouveau financement obligataire remboursable de 24 millions d'euros auprès d'Atlas pour poursuivre le développement de Sarconeos (BIO101)

Paris (France), Cambridge (Etats-Unis), 7 avril 2020, 8h00 – BIOPHYTIS (Euronext Goth Paris : ALBPS), société de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de candidats médicaments pour le traitement des maladies liées à l'âge, notamment les maladies neuromusculaires, annonce la mise en place d'une ligne de financement pouvant atteindre 24 millions d'euros levée auprès d'Atlas, un fond d'investissement spécialisé basé à New York (Etats-Unis), et prévoyant l'émission de 960 Obligations Remboursables en Numéraire ou en Actions Nouvelles ou Existantes (ORNANES), d'une valeur nominale de 25 000 euros chacune. Le financement de 24 millions d'euros est étendu en 8 tranches de 3 millions d'euros chacune sur une durée totale de 3 ans, sans obligation de tirage. Cette ligne de financement (« **le Contrat Atlas 2020** ») va permettre à la société (i) de poursuivre le développement clinique de Sarconeos (BIO101) dans la sarcopénie (étude de phase 2b SARA-INT), et dans la myopathie de Duchenne (DMD) (démarrage de l'étude MYODA), et (ii) de mettre en place le nouveau programme de développement clinique COVA.

Par ailleurs la Société a notifié à NEGMA Group LTD sa décision de résilier le contrat conclu en date du 21 août 2019 relatif à un financement obligataire de 24 millions d'euros sous la forme de bons d'émissions d'Obligations Remboursables en Numéraire ou en Actions Nouvelles ou Existantes assorties de BSA (le « **Contrat Negma 2019** »).

Le Contrat Atlas 2020 viendra en remplacement du Contrat Negma 2019.

Principales caractéristiques de la ligne de financement par ORNANE

Biophytis a conclu ce jour le Contrat Atlas 2020 prévoyant l'émission de 960 Obligations Remboursables en Numéraire ou en Actions Nouvelles ou Existantes (ORNANE).

Cadre juridique

Les titres émis donneront à Atlas accès immédiatement ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-129 et suivants du Code de commerce.

La conclusion du Contrat Atlas 2020 a été décidée par le Conseil d'Administration de la Société, réuni le 3 avril 2020. Dans ce cadre, la Société va émettre dans les prochaines semaines et au plus tard lors de l'AGE des actionnaires de Biophytis prévue le 11 mai 2020 prochain, décidant des nouvelles délégations au Conseil d'Administration, une tranche d'ORNANE d'un montant de 3 millions d'euros. Le Conseil d'Administration décidera ultérieurement sous réserve du vote des délégations requises par l'AGE des actionnaires des 7 autres tranches.

Cette offre de titres financiers n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

La Société informera les actionnaires au fur et à mesure des demandes de remboursement sous la forme d'un tableau récapitulatif des ORNANE et du nombre d'actions en circulation.

Principales caractéristiques des ORNANE

Les ORNANE auront une valeur nominale de 25.000 euros. Elles ne porteront pas d'intérêt et auront une maturité de 24 mois à compter de leur émission. Le porteur aura la possibilité de demander le remboursement des ORNANE à tout moment pendant la période de maturité, et à cette occasion la Société aura la possibilité de rembourser les ORNANE en numéraire. En cas de remboursement en numéraire, le montant à rembourser sera limité à 115% du principal.

Atlas s'est engagé auprès de la société pour souscrire à 8 tranches d'obligations de 3 millions d'euros chacune sur une durée totale de 3 ans.

A l'issue de la période de maturité, et dans le cas où les ORNANE n'auraient été remboursées ni en numéraire ni en actions nouvelles ou existantes, le porteur aura l'obligation de convertir les ORNANE.

Le porteur aura la possibilité de demander la conversion des ORNANE à tout moment selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante : $N = V_n / (R \times P)$, où

- « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion,
- « V_n » est la valeur nominale des ORNANE, soit 25.000 euros chacune,
- « R » est le ratio de conversion, soit 0,97,
- « P » est le prix de conversion, soit le plus bas cours moyen pondéré des 10 jours de bourse précédant la date de demande de conversion.

Au jour de la demande de conversion, la Société aura la possibilité de rembourser les ORNANE en numéraire selon la formule suivante : $V = (V_n / P) * Pr$, où

- « Pr » est le prix révisé.
- Le prix révisé est le prix le plus bas entre (i) le cours moyen pondéré de clôture précédent la conversion et (ii) $P * 1,15$

Les ORNANE ne pourront être cédées par leur porteur qu'à des sociétés affiliées, et ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth.

Nombre de titres et dilution (modélisation)

Sur la base d'un nombre d'actions en circulation de 39 707 325 actions, et sur l'hypothèse d'une émission puis d'une conversion respectivement d'une tranche de 3 millions d'euros, puis de la totalité des tranches au 3 avril 2020, le plus bas cours moyen pondéré des 10 jours de bourse précédant cette date étant égal à 0,23 euro, l'incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société avant l'opération serait :

Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société avant l'opération	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des ORNANE	1	0,89
Après émission de 13 446 885 actions nouvelles issues de la conversion de la première tranche d'ORNANE	0,75	0,68
Après émission de 107 575 078 actions nouvelles issues de la conversion de la totalité des ORNANE	0,27	0,26

A propos de BIOPHYTIS

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de candidats médicaments permettant de ralentir les processus dégénératifs et d'améliorer les capacités fonctionnelles chez les patients atteints de maladies liées à l'âge, particulièrement les maladies neuromusculaires.

Sarconeos (BIO101), notre principal candidat-médicament, est une petite molécule, administrée par voie orale actuellement en phase 2b clinique dans la sarcopénie (SARA-INT) aux États-Unis et en Europe. Une formulation pédiatrique de Sarconeos (BIO101) est en cours de développement pour le traitement de la myopathie de Duchenne (DMD). La société prévoit de démarrer les essais cliniques au deuxième semestre 2020.

Sarconeos (BIO101) sera également développé comme traitement pour le Covid-19 (Coronavirus) pour lequel la société a déposé une demande d'essais clinique auprès de l'ANSM (Agence Nationale de sécurité du médicament).

La société est basée à Paris, en France, et à Cambridge, Massachusetts. Les actions ordinaires de la société sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris (Ticker : ALBPS -ISIN : FR0012816825). Pour plus d'informations www.biophytis.com.

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de BIOPHYTIS et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Prospectus d'Admission des actions de la Société à la cotation sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris déposé auprès de l'AMF et disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de BIOPHYTIS (www.biophytis.com).

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions BIOPHYTIS dans un quelconque pays. Les éléments qui figurent dans cette communication peuvent contenir des informations prospectives impliquant des risques et des incertitudes. Les réalisations effectives de la Société peuvent être substantiellement différentes de celles anticipées dans ces informations du fait de différents facteurs de risque et d'incertitude. Ce communiqué de presse a été rédigé en langues Française et Anglaise ; en cas de différence entre les textes, la version française prévaudra.

Contact Biophytis pour les Relations Investisseurs

Evelyne Nguyen, CFO

evelyne.nguyen@biophytis.com

Tel: +33 1 44 27 23 32

Contact médias

Citigate Dewe Rogerson

Quentin DUSSART/Sylvie BERREBI/ Nathaniel DAHAN

biophytis@citigatedewerogerson.com

Tel: +33 (0)6 59 42 29 35 / +44 (0) 20 7638 9571